

# DÉTERMINÉES



NOVEMBRE 2019

BULLETIN D'INFORMATION DE LA FSSS-CSN

WWW.FSSS.QC.CA

## LA FSSS-CSN FAIT LE BILAN DES TRAVAUX DU COMITÉ DES SECRÉTAIRES JURIDIQUES

Depuis plusieurs mois, la FSSS-CSN travaille d'arrache-pied pour accentuer la [valorisation du travail des secrétaires et techniciennes juridiques](#). Le comité de travail issu de la convention collective nationale vient de se clore et la recommandation conjointe qui en ressort est une bonne nouvelle pour les secrétaires juridiques !

### Le comité de travail relatif aux secrétaires juridiques

Ce comité de travail a été mis en place en lien avec la lettre d'entente numéro 49 de notre convention collective nationale. Le comité avait pour mandat :

- D'analyser les effets de la prime sur l'attraction et la rétention;
- De comparer la rémunération globale des secrétaires juridiques du réseau par rapport à celle œuvrant dans le secteur public et parapublic;
- D'évaluer la pertinence de maintenir le déplaçonnement au-delà de l'échelon 6.

Pour mener à bien nos travaux, nous avons tenu un sondage électronique par lequel nous vous avons consulté sur votre réalité. En nous appuyant sur l'historique du titre d'emploi de secrétaire juridique et les résultats du sondage, nous nous sommes assurés de bien porter votre parole dans nos travaux avec la partie patronale.

Il est apparu clair que le réseau peine à attirer et retenir les secrétaires juridiques, notamment en raison de la charge de travail et du salaire. Face à cette réalité, nous avons les arguments en main pour demander à l'employeur de continuer d'agir pour améliorer les conditions de travail et salariales des secrétaires et techniciennes juridiques.

### Bilan des travaux et recommandations

C'est à la lumière des éléments que nous avons mis de l'avant, notamment grâce à votre participation au sondage, que le comité de travail a fait



le [bilan des travaux](#) et a soumis des recommandations. Certaines recommandations sont conjointes, donc portées aussi bien par la partie patronale que syndicale, alors que d'autres sont mises de l'avant seulement par la partie syndicale.

La FSSS-CSN est heureuse de vous annoncer qu'à la suite des travaux, les représentant-es syndicaux et patronaux du comité de travail recommandent conjointement de maintenir le déplaçonnement au-delà de l'échelon 6 de l'échelle de salaire du rangement tel que prévu à la lettre d'entente relative aux secrétaires juridiques (no 49). Cela permettra de maintenir ce gain obtenu pour accentuer l'attraction et la rétention de ce titre d'emploi.

Il est à noter que le bilan comporte également une série de recommandations non conjointes présentées par la partie syndicale. Parmi celles-ci, notons :

- La demande de maintenir une échelle salariale particulière pour les secrétaires juridiques équivalente ou supérieure à celle de l'aide juridique.

- De réajuster le taux de salaire des secrétaires juridiques advenant un changement à la hausse du taux de salaire offert au Centre communautaire juridique et à la Commission des services juridiques.
- De créer le titre d'emploi de technicienne juridique.

La FSSS-CSN verra à porter ces revendications dans le cadre de la négociation du secteur public.

Notre détermination a permis de reconnaître votre contribution incontournable dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Le travail de valorisation du personnel du réseau ne s'arrête pas là. Nous devons le poursuivre au quotidien. Nous devons aussi le poursuivre avec la négociation du secteur public qui débute. Et pour arriver à améliorer notre sort, nous devons plus que jamais nous rassembler dans nos syndicats !

[Consulter le rapport du comité travail.](#)